

djh

Vandermeersch Damien
Juge d'Instruction
Dossier n° 57/95
Not. n°

TRADUCTION

01440.021

DÉCLARATION

Nom : ALEX AMBAKO
N° ID : B 5069
Grade : CAPORAL
Coy : ECHO
PLT : 1

Le lundi 04 avril 1994, cinq d'entre nous ont été détachés en service à la Résidence du Premier Ministre par notre Officier Commandant le Capitaine ADDY afin d'assurer la sécurité interne de la maison du Premier Ministre.

Le 6 avril 1994 vers 20.30 hrs, nous avons appris par notre radio que le Président revenait d'une conférence dans un quart d'heure. Après l'annonce, à la radio, nous avons vu un avion planer dans les airs. Juste à ce moment nous avons entendu deux explosions de bombes et une série de tirs d'armes légères. Pendant les tirs, nous étions déployés à nos postes de tirs. Pendant ce temps, les gendarmes qui étaient les gardes personnels de la femme prirent également position.

Le jour suivant, soit le 07 avril 1994, entre 04.30 et 05.00 heures, les Belges arrivèrent avec quatre véhicules d'escorte. Deux des véhicules furent parkés en dehors et deux furent conduits

Vandermeersch Damien
Juge d'instruction
Dossier n° 57/95
Not. n°

01440.021

dans la cour.

Le Commandant de la garde s'approcha d'eux pour leur demander quelle était leur mission et ils répondirent qu'ils venaient pour voir le Premier Ministre. Ensuite, ils frappèrent à la porte de la femme, mais la femme ne répondit pas.

Pendant ce temps, les tirs se rapprochaient de la maison et les Belges se mirent également à couvert. Alors que nous étions à notre poste de tir, nous vîmes les gardes du corps couper les fils de fer barbelés et quelques minutes plus tard nous vîmes la femme et la famille passer par ce passage avec les gendarmes entre 06.30 et 07.00 hrs environ.

Nous fûmes ainsi laissés derrière avec les soldats belges. Vers 07.15 hrs la maison fut encerclée par les Forces Gouvernementales et on nous ordonna de rendre nos armes. Nous fûmes conduits vers un véhicule qui attendait et conduit dans leur camp.

Au camp, nous vîmes un Officier d'Observation des Nations-Unies Togolais. Lorsque nous descendîmes du véhicule, on nous ordonna de nous asseoir. Les soldats, dans le camp, se jetèrent sur nous et commencèrent à nous battre de tous les côtés, certains avec des fusils, des bâtons, des barres de fer et des pierres. De ce fait je fus blessé à la main gauche. Là, l'observateur des Nations-Unies nous demanda d'entrer dans leur corps de garde.

28/3

Vandermeersch Damien
Juge d'Instruction
Dossier n° 57/95
Not. n°

01440.021

Pendant le déroulement de l'attaque, quatre des Belges s'écroulèrent alors que ceux qui restaient d'entre nous furent poussés dans le corps de garde. Quelques minutes plus tard, quelques soldats enfoncèrent la porte et un Belge fut abattu à bout portant. Pendant ce temps, l'observateur des Nations-Unies fut également battu et obligé de quitter les lieux. Nous, les soldats Ghanéens, fûmes ensuite séparés des Belges et envoyés dans un autre endroit. Lors du déplacement, j'ai entendu des tirs nourris à l'intérieur du corps de garde. Nous fûmes escortés vers un autre endroit avec l'observateur des Nations-Unies. Un de ceux qui nous escortaient informa l'observateur que le Commandant de la Force était arrivé au camp.

L'Observateur s'est approché du Commandant de la Force et l'a mis au courant de ce qui s'était passé. Le Commandant de la Force nous a appelés et a demandé à un des Officiers de la Gendarmerie de nous fournir un véhicule pour nous conduire au Quartier Général de la MINUAR.

Pendant toute cette crise, les soldats ont pris notre armement personnel et nos effets personnels ainsi que ceux des Belges et leur armement.

Le 17/04/1994

